

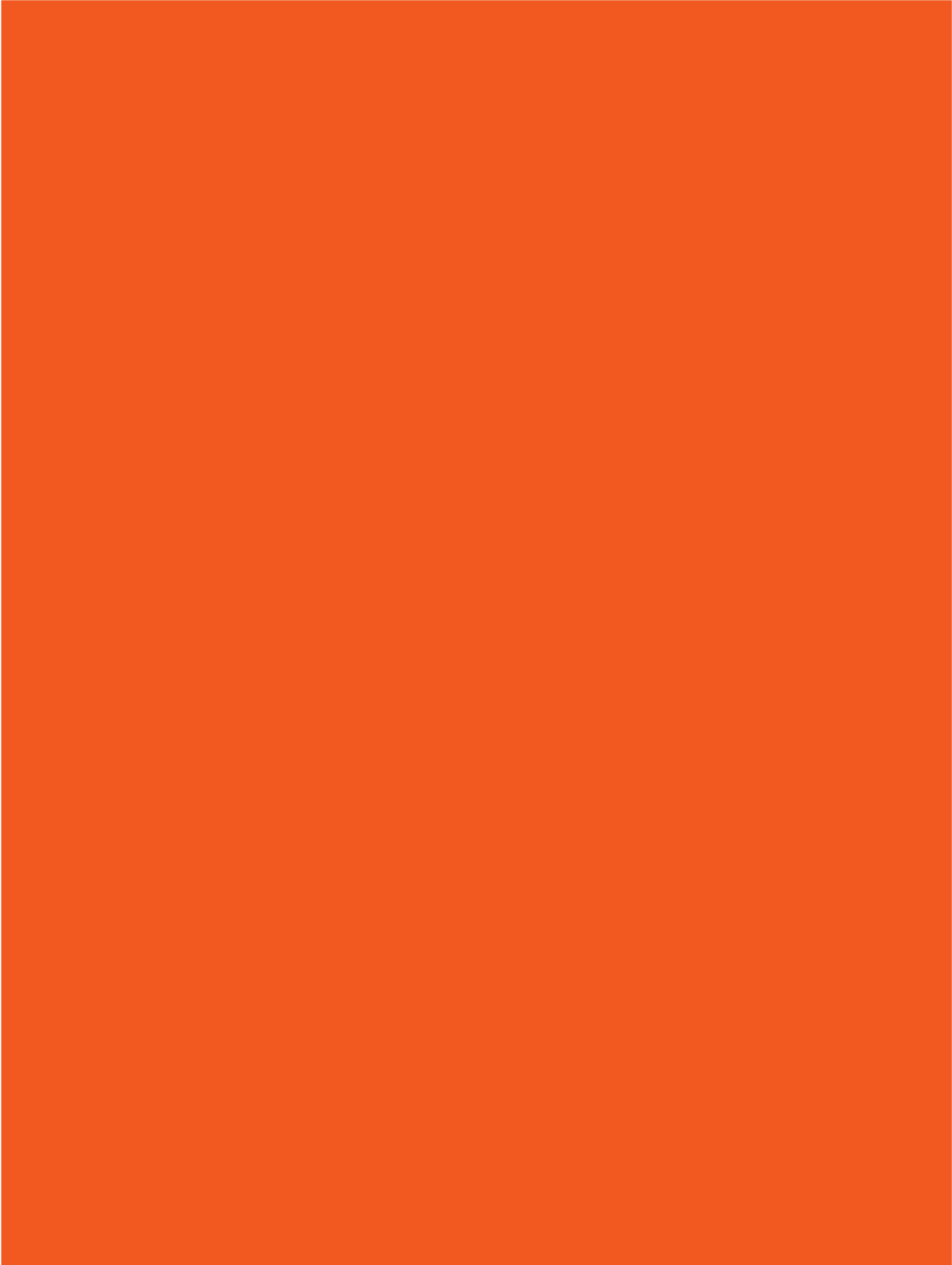
---

# Turquie

---

CADRE D'INTERVENTION PAYS 2014-2017

---



<b>1</b>	<b>ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DÉTERMINANTS POUR LA STRATÉGIE DE L'AFD 2014-2017 EN TURQUIE</b>	<b>2</b>
1.1.	<b>Les enjeux</b>	<b>3</b>
1.1.1.	Les enjeux de développement durable	3
1.1.2.	Le modèle économique turc	4
1.2.	<b>La stratégie de développement de la Turquie</b>	<b>5</b>
1.3.	<b>Le panorama du financement international en Turquie</b>	<b>6</b>
1.3.1.	Des fonds importants alloués à la reprise de l'acquis communautaire	6
1.3.2.	Une concentration des bailleurs de fonds sur les secteurs de l'énergie et de l'appui au secteur privé	7
1.4.	<b>Les éléments de cadrage de la stratégie française</b>	<b>7</b>
1.4.1.	La Turquie, partenaire économique majeur de la France	7
1.4.2.	Les orientations françaises en matière d'aide au développement	7
<b>2</b>	<b>BILAN DE L'ACTIVITÉ DE L'AFD EN TURQUIE</b>	<b>9</b>
2.1.	<b>Le bilan quantitatif</b>	<b>10</b>
2.2.	<b>Le bilan qualitatif</b>	<b>11</b>
2.2.1.	Des modalités d'intervention diversifiées et des partenaires élargis	11
2.2.2.	Une consolidation du positionnement de l'AFD dans ses domaines d'intervention privilégiés	12
<b>3</b>	<b>STRATÉGIE DE L'AFD EN TURQUIE 2014-2017</b>	<b>13</b>
3.1.	<b>Schéma logique</b>	<b>14</b>
3.2.	<b>Finalité et objectifs opérationnels</b>	<b>15</b>
3.3.	<b>Activités envisagées</b>	<b>15</b>
<b>4</b>	<b>MOYENS ET MODALITÉS D'INTERVENTION</b>	<b>19</b>
4.1.	<b>Production financière</b>	<b>20</b>
4.2.	<b>Diversification des outils d'intervention</b>	<b>20</b>
<b>5</b>	<b>INDICATEURS DE SUIVI DE LA STRATÉGIE</b>	<b>21</b>

# 1

---

## Éléments de contexte déterminants pour la stratégie de l'AFD 2014-2017 en Turquie

---

# 1

## Éléments de contexte déterminants pour la stratégie de l'AFD 2014-2017 en Turquie

La Turquie évolue dans un contexte régional perturbé avec notamment la guerre en Irak et en Syrie et l'accueil de plus de 1,6 million de réfugiés syriens.

### 1.1. Les enjeux

#### 1.1.1. Les enjeux de développement durable

La Turquie compte plus de 74 millions d'habitants, dont 72,3% vivaient en zone urbaine en 2012. La croissance démographique y est aujourd'hui de 1,5% par an. 17<sup>ème</sup> économie mondiale, la Turquie affichait un PIB de 820 milliards de dollars US en 2013. Elle se classe ainsi dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure (PRITS) par la Banque Mondiale.

La croissance économique pour l'ensemble de l'année 2014 est de 3%, ce qui reste élevé en comparaison des autres pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). Le déficit du compte courant s'élève à 5,8% du PIB (en baisse par rapport à l'année 2013). La Turquie possède de nombreux atouts expliquant ses bons résultats économiques récents (finances publiques saines, solidité du système bancaire), conservant toutefois quelques faiblesses structurelles avec notamment une forte dépendance aux flux externes.

En matière de création d'emplois, alors que les pays d'Europe et d'Asie centrale peinent depuis la crise de 2008-2009, la Turquie apparaît comme un modèle<sup>1</sup>. La création d'emplois a été, en comparaison, très élevée durant cette période : près de 3,5 millions d'emplois entre 2009 et 2012.

Le taux d'emploi des femmes en Turquie est faible (28,7% en 2012 contre 57,2% en moyenne dans les pays de l'OCDE) ; il en va de même de leur participation dans la population active (moins de 30%).

De nouvelles réformes sont destinées à améliorer l'environnement des affaires, encourager les investissements et la création d'emplois.

Des progrès restent également à accomplir pour rendre la croissance plus inclusive. En 2012, le revenu disponible annuel moyen d'un ménage turc était de 8 980 €, avec des écarts importants : 11 840 € pour la région d'Istanbul, 10 127 € pour l'Anatolie occidentale et seulement 5 860 € pour l'Anatolie du Sud-Est<sup>2</sup>. Les mécanismes de transfert de revenus existants n'ont pour le moment qu'un impact limité sur les inégalités même si, en 2011 et 2012, de nombreuses réformes ont été menées.

La Turquie souffre d'une forte dépendance extérieure en matière énergétique, comptant pour deux tiers dans son déficit du compte courant. Elle importe 73% de ses besoins en énergie primaire.

Cette dépendance est accentuée par la croissance économique du pays caractérisée par une forte intensité énergétique<sup>3</sup>.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement s'est fixé comme objectif la diversification de ses sources d'approvisionnement et de sa production énergétique, avec d'ici 2023 une augmentation à 30% de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale et une réduction de 20% de l'intensité énergétique. De nouvelles technologies, dont les réseaux intelligents, font également partie des priorités du gouvernement.

1. World Bank Group, Good jobs in Turkey. Washington DC, 2011.

2. Source : Türkstat.

3. L'intensité énergétique correspond au rapport entre la consommation d'énergie d'une économie et son PIB.

### 1.1.2. Le modèle économique turc

L'économie turque est largement portée par le poids des très petites entreprises et petites et moyennes entreprises TPE/PME<sup>4</sup> (on en dénombre 3,5 M) qui représentent 99% des entreprises pour 78% des emplois, mais seulement 55% de la valeur ajoutée (VA)<sup>5</sup>. Les Autorités ont la volonté de renforcer la compétitivité des TPE/PME grâce à une stratégie reposant sur cinq piliers : (i) développer et soutenir l'entrepreneuriat, (ii) renforcer les capacités institutionnelles des petites et moyennes entreprises (PME) et leurs compétences managériales, (iii) améliorer le climat d'investissement pour les PME, (iv) renforcer les capacités des PME à investir dans la recherche et le développement (R&D) et les technologies innovantes et (v) faciliter leur accès au financement.

L'ouverture de certains chapitres des négociations avec l'Union européenne (UE) et la transposition des réglementations européennes en droit turc (sécurité alimentaire, services vétérinaires et phytosanitaires, etc.) constituent un véritable stimulant pour une meilleure compétitivité hors-prix.

L'Organisation pour le développement des petites et moyennes entreprises (KOSGEB) participe à la mise en œuvre de la stratégie turque envers les PME<sup>6</sup>. Elle propose un mécanisme de soutien via de l'assistance technique (AT), du conseil, des prêts et des subventions<sup>7</sup>.

La Turquie est marquée par des disparités régionales correspondant de manière schématique à d'une part, un clivage Est/Ouest et, d'autre part, à un clivage villes/campagnes d'autre part.

Le processus actuel de décentralisation représente une opportunité en matière de rééquilibrage du développement

du pays. Il donne de nouvelles compétences (transport, eau, déchets solides et liquides, planification, rénovation urbaine) aux 13 nouvelles municipalités métropolitaines (MM) et implique un renforcement de leurs capacités financières et techniques. Les MM existantes devront également faire face à de nouveaux besoins liés à l'extension de leur territoire. Ce renforcement des compétences sera suivi d'un transfert de ressources étatiques.

Dès 2010, un plan d'actions national a été adopté afin de cibler les secteurs les plus vulnérables et nécessitant prioritairement une stratégie d'adaptation, au premier rang desquels celui de la gestion des ressources en eau. Le stress hydrique apparaît clairement comme un facteur de risque régional majeur à long terme. Les études prévoient un dérèglement du régime de précipitations avec des effets visibles dès 2030<sup>8</sup>. Les quantités d'eau à disposition sont amenées à diminuer et ce, d'autant plus qu'une demande accrue d'irrigation devrait suivre<sup>9</sup>.

La Turquie est également un des pays les plus riches au monde en termes de biodiversité (75% des espèces présentes en Europe) avec 3 hot-spots biogéographiques distincts et des forêts naturelles anciennes qui représentent 93 % des forêts turques (seulement 1% en Europe). Aujourd'hui, cette richesse est aussi menacée par les effets du changement climatique et de l'activité économique.

La Turquie dévoilera ses propositions d'engagements chiffrés de réduction des gaz à effet de serre dans le courant du deuxième semestre 2015, dans la perspective de la Conférence sur le climat qui se tiendra à Paris en décembre 2015. Elle défend un traitement différencié de leurs engagements pour les pays émergents et estime légitime de pouvoir accéder aux financements spéciaux (Fonds Vert).

4. Définition turque : entreprises de moins de 250 salariés disposant d'un bilan annuel inférieur à 25 M TL. Sauf si des institutions ou organisations publiques détiennent plus de 25% du capital, ou disposent du droit de vote au sein du CA.

5. Données issues du Strategy Paper for Turkey réalisé par l'UE dans le cadre de la programmation 2014-2020 de l'IPA.

6. KOSGEB, « Enhancing the Competitiveness of SMEs in Turkey », octobre 2012.

7. D'autres politiques existent pour le secteur agricole, qui demeure en dehors du mandat de KOSGEB.

8. Turkey's National Climate Change Adaptation Strategy and Action Plan, T.R. Ministry of Environment and Urbanization, november 2010, Ankara.

9. Site internet "We adapt", onglet Turkey, 30.03.2011, <http://weadapt.org/knowledge-base/national-adaptation-planning/climate-overview-turkey>, dernière consultation le 29.04.2014.

## 1.2. | La stratégie de développement de la Turquie

La stratégie de développement de la Turquie a été formalisée dans le dixième plan national de développement pour la période 2014-2018. Ce plan est articulé autour de quatre priorités visant à préparer son objectif ambitieux de devenir la dixième puissance économique mondiale d'ici 2023, année du centenaire de la République de Turquie. Ces priorités sont les suivantes :

- **Des individus qualifiés au sein d'une société renforcée** : un objectif qui en comprend plusieurs dont l'extension de la protection sociale, l'augmentation de la qualité et de l'accessibilité des services publics, le renforcement des qualifications et compétences des individus et la réduction du niveau d'emploi dans l'économie informelle ;
- **Une production innovante en vue d'une croissance forte, stable et durable** qui passerait par l'accélération de l'accumulation de capital du processus d'industrialisation, mais aussi par l'utilisation des ressources du pays dans des secteurs plus productifs ainsi que par l'augmentation de la capacité d'innovation productive, de l'investissement public et privé ou encore en faisant de la Turquie un hub régional en matière de logistique ;
- **Des lieux de vie agréables et un environnement durable** : on retrouve derrière cette formule la volonté d'allier à l'extension de la protection sociale une réduction des disparités régionales ;

cela soutient aussi un accès plus égalitaire au logement et aux services de base (eau potable, assainissement) ainsi que le renforcement des pratiques respectueuses de l'environnement en assurant une gestion durable de l'utilisation des ressources naturelles ;

- **Une coopération internationale pour le développement** : cet objectif est une nouveauté puisque pour la première fois, un plan de développement dépasse le cadre domestique ; cette proposition renvoie au souhait de bénéficier des dynamiques internationales en faveur du développement et de poursuivre une politique de développement effective ; ceci s'accompagne de la volonté de jouer un rôle plus actif dans la détermination de l'agenda du développement ; en 2011, la Turquie avait déclaré l'équivalent de 1,27 milliard de dollars US, montant qui atteint en 2012, les 2,5 milliards de dollars US du fait de l'aide apportée par l'Agence de Coopération Turcophone (TIKA) aux réfugiés syriens (900 millions de dollars US).

### 1.3. | Le panorama du financement international en Turquie

En 2011, la Turquie, toujours éligible à l'Aide publique au développement (APD) au sens du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (CAD), a reçu un peu plus de 3 milliards de dollars US d'APD (l'équivalent de 0,4% de son produit intérieur brut - PIB), soit une part bien moindre que certains autres pays de la Méditerranée (Liban : 1,2%, Maroc : 1,5%, Tunisie : 2,1%). La Turquie est ainsi plus proche de pays comme le Paraguay ou l'Afrique du Sud.

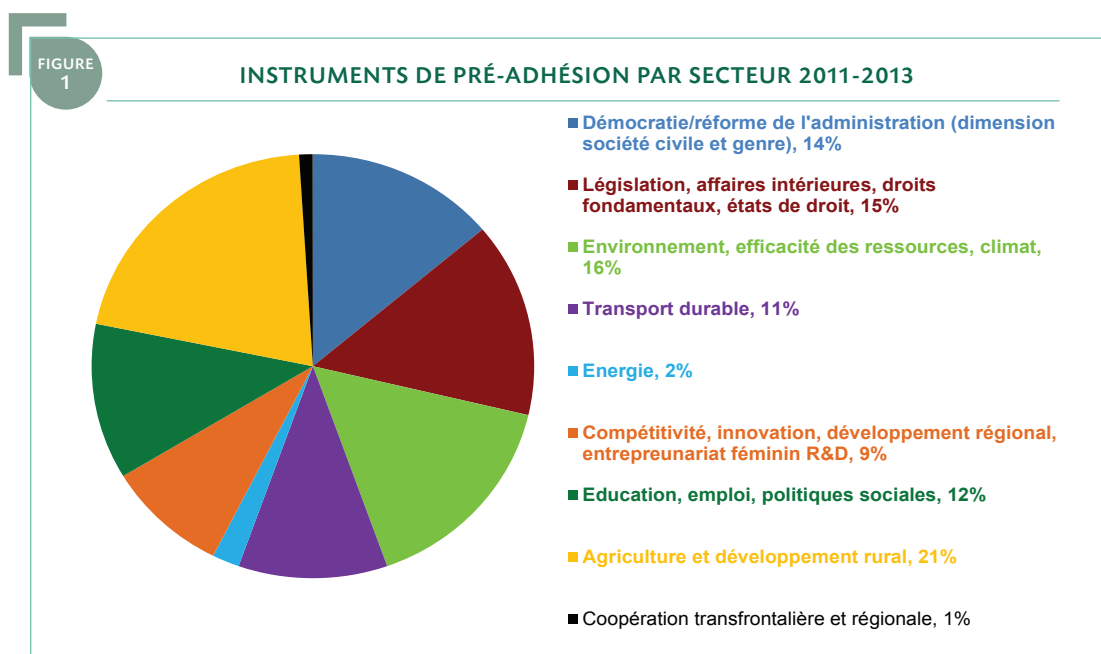
Cependant, en raison de son statut de PRITS, les flux mentionnés ci-après ne relèvent pas tous de l'APD, car certains prêts octroyés à la Turquie par l'AFD et les autres bailleurs de fonds, ne répondent pas à la définition OCDE de l'APD. C'est le cas notamment des flux émanant de la Société Financière Internationale (SFI) et de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD). Il n'en demeure pas moins que ces prêts contribuent au développement du pays.

Cet instrument visant à soutenir la reprise de l'acquis communautaire représentera 4,5 milliards d'euros pour 2014 - 2020.

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) aide à la transition européenne en complément de l'UE, concentrant son activité sur l'appui aux PME, aux transports, à l'environnement et à l'énergie. Elle soutient également les efforts d'atténuation des risques sismiques et le financement d'investissements directs étrangers, via des prêts directs aux entreprises pour des montants supérieurs à 50 millions d'euros ou intermédiés pour des montants inférieurs à 25 millions d'euros. Elle panache ses prêts avec les aides de l'UE afin d'obtenir un montage financier optimal. Ses engagements pour 2013 se sont élevés à 2,3 milliards d'euros. La BEI distribue également des crédits au titre du dispositif « InnovFin – Financement européen de l'innovation » lié à l'initiative Horizon 2020 (200 millions d'euros en 2014).

#### 1.3.1. Des fonds importants alloués à la reprise de l'acquis communautaire

Pour l'exercice 2007-2013, la Turquie disposait d'une enveloppe Instrument de pré-adhésion (IPA) de 4,8 milliards d'euros soit 48,2% de l'enveloppe à destination des pays candidats.





### 1.3.2. Une concentration des bailleurs de fonds sur les secteurs de l'énergie et de l'appui au secteur privé

Les principaux bailleurs de fonds multilatéraux sont présents en Turquie (groupe Banque Mondiale, BERD, BEI, UE). Leurs interventions se concentrent en premier lieu sur l'énergie et le soutien au secteur privé (notamment les PME). Ils interviennent majoritairement sous forme de lignes de crédit (LC). La banque allemande «Kreditanstalt für Wiederaufbau» (KfW) demeure le premier bailleur bilatéral en Turquie. La Japan International Cooperation Agency (JICA) est, quant à elle, en retrait ; après être intervenue (AT ou subventions)

au bénéfice de projets liés à l'eau et aux infrastructures et pour des appuis budgétaires (notamment dans le domaine du risque sismique), elle accorde, depuis 2011, de plus en plus de prêts en raison de la croissance du niveau de revenu moyen turc.

L'AFD a eu l'occasion de coopérer avec ces autres bailleurs dans le cadre de cofinancements ou de financements parallèles. En 2013, elle a conclu son premier cofinancement en Turquie avec la BERD, sur un projet associant en outre la SFI. L'AFD a aussi coopéré avec la BEI (projets forêts) et collabore depuis 2013 avec la Banque Mondiale (deux projets).

## 1.4. | Les éléments de cadrage de la stratégie française

Tout est mis en œuvre pour que les relations pluriséculaires entre les deux pays se renforcent. C'est ainsi que cette orientation a porté ses fruits avec l'ouverture du chapitre 22<sup>12</sup> des négociations sur l'adhésion de la Turquie à l'UE.

Une visite présidentielle a eu lieu en janvier 2014 ; la première depuis celle de François Mitterrand en 1992. Lors de cette visite, les deux pays ont signé un « cadre stratégique de coopération » qui institutionnalise désormais la relation bilatérale. Lors de la première réunion de ce cadre stratégique, le 10 octobre 2014 à Paris, un plan d'actions conjoint a été signé pour les deux années à venir.

Les deux pays ont également développé des positions communes au sein des discussions internationales que ce soit sur le climat, la crise syrienne, ou, plus généralement, sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

### 1.4.1. La Turquie, partenaire économique majeur de la France

Les échanges commerciaux entre la France et la Turquie continuent de croître, avec plus de 12 milliards d'euros par an.

Des liens bilatéraux étroits existent aussi en termes de coopération culturelle, institutionnelle et technique, via la francophonie et les partenariats ainsi qu'au travers d'autres actions de coopération.

L'énergie (production, efficacité énergétique), les villes durables et les transports forment les principaux enjeux du développement économique de la Turquie. Dans ces secteurs, la France dispose d'une véritable expertise et d'un tissu industriel performant.

### 1.4.2. Les orientations françaises en matière d'aide au développement

Le Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) du 31 juillet 2013 a confirmé l'approche des partenariats différenciés décrite dans le Document Cadre de Coopération au Développement (DCCD). Parmi les conclusions de ce CICID figurent également :

- Une priorité donnée à la Méditerranée «dans une logique euro-méditerranéenne d'intégration régionale» (priorité partagée avec l'Afrique) ;

12. Chapitre sur la politique régionale

- Une activité en Méditerranée basée sur les prêts, la coopération culturelle, scientifique et technique, ainsi que la formation ;
- Un objectif de mise à niveau des tissus productifs, de création d'emplois et d'aménagement du territoire dans une perspective de durabilité, de développement mutuellement bénéfique et de co-localisation.

En juillet 2014, le co-secrétariat du CICID a décidé de classer la Turquie dans la catégorie des « Très grands émergents ». Ce changement important conduit l'AFD à inscrire ses activités en Turquie dans le cadre du mandat « croissance verte et solidaire » associé à cette catégorie de pays. L'AFD soutient donc des projets ou des politiques ayant un impact positif sur les composantes économique, environnementale et sociale du développement durable.

La notion de voisinage utilisée pour la Méditerranée prend un sens particulier pour la Turquie qui entretient des liens singuliers avec la France et l'Europe. L'UE demeure son premier partenaire commercial à l'import et à l'export, avec une union douanière effective depuis 1996 ; elle lui fournit l'essentiel de ses touristes étrangers, de ses investissements directs étrangers (IDE) et du financement de son déficit courant.

Par ailleurs, la reprise de l'acquis communautaire (dans une perspective d'adhésion au processus européen) constitue une incitation forte en termes d'avancées politiques, de mise à niveau de la législation dans de nombreux domaines et de modernisation de l'appareil productif.

C'est pourquoi la politique d'arrimage de la Turquie à l'UE doit être maintenue et encouragée.

D'autres objectifs transversaux d'intervention s'appliquent à la Turquie comme à l'ensemble des géographies : convergence entre Objectifs de Développement Durables (ODD), Agenda du développement durable, promotion de l'égalité hommes-femmes (mise en œuvre de la stratégie nationale « genre et développement » 2013-2017) et francophonie.

Après deux premiers prêts pilotes au Trésor turc (sur la politique forestière), le cadre d'intervention de l'AFD en souverain a fait l'objet d'une consolidation sous la forme d'un Memorandum of Understanding (MoU) signé en janvier 2014 à l'occasion de la visite présidentielle. Portant sur un montant indicatif de 500 millions d'euros sur trois ans, il propose des axes de coopération dans les domaines suivants : projets d'infrastructures municipales dans le cadre d'un développement urbain durable, d'investissements dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, de gestion durable des eaux et forêts et de préservation de la biodiversité, de modernisation des entreprises de l'industrie agro-alimentaire et de promotion de l'emploi des jeunes et des femmes.

12. Ambassade de France en République Arabe d'Égypte (2013). Projet de plan d'actions de l'Ambassade, 5 février 2013.

# 2

---

## Bilan de l'activité de l'AFD en Turquie

---

# 2

## Bilan de l'activité de l'AFD en Turquie

### 2.1. Le bilan quantitatif

Sur la période 2011-2013, le montant des engagements du Groupe AFD en Turquie s'est élevé à 731 millions d'euros (75,3% pour l'AFD et 24,7% pour Proparco).

Les objectifs chiffrés du Cadre d'intervention pays (CIP) précédent (600 millions d'euros) ont été dépassés. Les prévisions d'engagements en prêts non souverains (PNS) sur trois ans de 200 millions d'euros ont été partiellement respectées (150 millions d'euros). De la même manière, l'objectif d'engagements de 200 millions d'euros de Proparco, filiale de l'AFD dédiée au secteur privé est pratiquement atteint (181 millions d'euros).

Enfin, on notera que l'extension des activités de l'AFD sous forme de lignes de crédit à l'Etat, avec un objectif de 200 millions d'euros de prêts souverains (PS) sur trois ans a dépassé les attentes ; deux prêts sectoriels dans le domaine de la gestion forestière pour un total de 300 millions d'euros

et un prêt de 100 millions d'euros via une banque publique pour la mise aux normes sanitaires européennes des PME agroalimentaires en Turquie.

Pour ce qui est de l'objectif de réduction de l'empreinte carbone de la croissance, entre 2011 et 2013, l'AFD et Proparco ont accordé des lignes de crédit à trois banques locales pour un montant total de 135 millions d'euros afin d'aider au financement de projets consacrés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

Avec des engagements annuels proches en moyenne de 70 millions d'euros sur les trois dernières années, Proparco poursuit, comme l'AFD, un mandat de croissance verte et solidaire en Turquie.

Des entreprises ont bénéficié directement des financements Proparco pour un total de 102 millions d'euros.

FIGURE 2

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS AFD PAR PRODUIT FINANCIER 2011-2013 (EN M€)

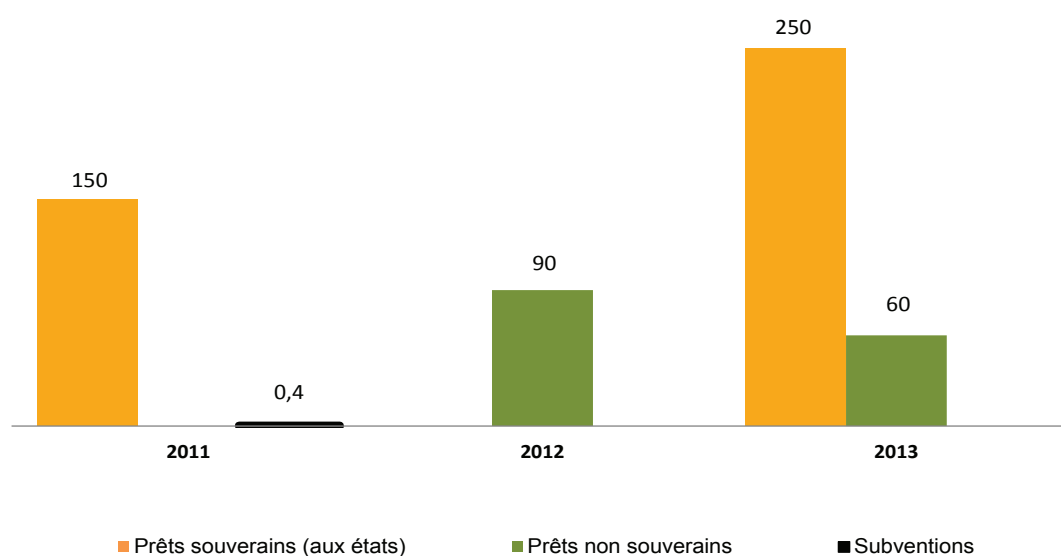
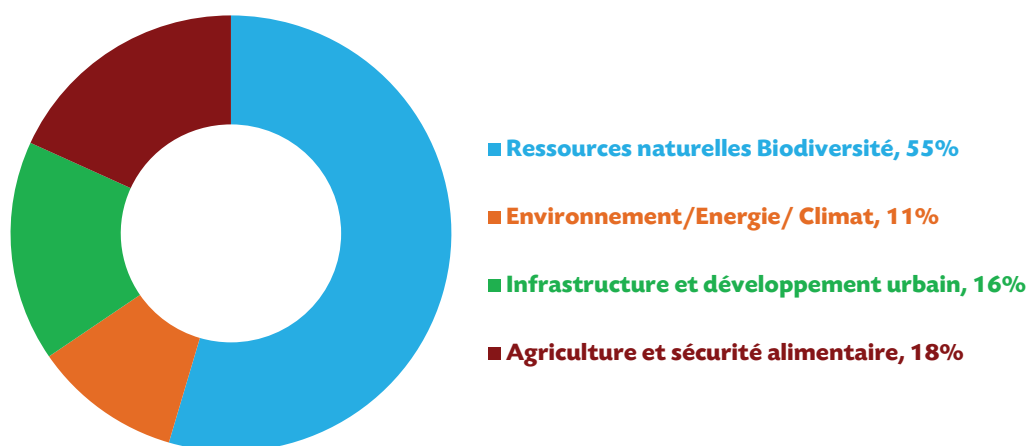


FIGURE  
3

## PART DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS AFD PAR SECTEUR 2011-2013



## 2.2. Le bilan qualitatif

### 2.2.1. Des modalités d'intervention diversifiées et des partenaires élargis

Grâce à l'extension de son mandat aux PS, l'AFD est l'un des seuls bailleurs à intervenir à la fois en souverain et en non souverain. Aujourd'hui, le portefeuille de l'AFD en Turquie est plus diversifié, de même que le champ de ses contreparties. Parmi ces dernières, on compte l'Etat, les collectivités territoriales et les banques privées et publiques. Les lignes de crédit accordées à ces banques ont pour principaux bénéficiaires finaux des TPE/PME.

Le CIP précédent prévoyait de privilégier l'approche programme en matière d'appui aux politiques publiques. C'est donc cette approche qui a été retenue pour les deux prêts Forêts et le prêt à destination de la MM d'Istanbul.

Conformément à l'objectif iv) du CIP 2011-2013, « nouer des partenariats entre acteurs français, turcs et méditerranéens », l'action de l'AFD a permis, ces dernières années, la mise en

relation d'acteurs turcs et français et a ainsi favorisé de nouveaux partenariats (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie - ADEME, Office National de l'Eau - OIEAU, Office National des Forêts - ONF).

L'AFD a également cherché à promouvoir la coopération décentralisée. Ainsi, en parallèle du projet de nouvelle ligne de métro à Istanbul, le groupe a servi d'interface pour relancer la coopération entre la MM d'Istanbul et la Ville de Paris et organiser des missions entre les deux villes.

Le constat doit être plus nuancé s'agissant des partenariats méditerranéens qui devaient être encouragés pour préserver la Méditerranée. Les objectifs de dépollution, protection de la biodiversité et de préservation des ressources en eau ne se sont pas concrétisés par des projets.

La convergence des activités de l'AFD et de Proparco, notamment sur le secteur de l'énergie a favorisé la cohérence de l'action du groupe.

### 2.2.2. Une consolidation du positionnement de l'AFD dans ses domaines d'intervention privilégiés

Les objectifs définis pour ce CIP 2011/2013 ont été globalement atteints et l'AFD a consolidé son intervention auprès de ses différentes contreparties tout en évoluant en termes de thématiques d'intervention (tourisme durable, normes sanitaires et phytosanitaires).

Comme escompté, l'AFD a renforcé son positionnement dans le secteur du développement urbain durable en Turquie où elle a acquis une grande légitimité. Après des actions pilotes en financement et en accompagnement technique dans le domaine des Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET), les financements se concentrent aujourd'hui sur le transport urbain durable.

Il convient de noter le colloque franco-turc Vivapolis d'Istanbul en septembre 2014, auquel l'AFD a été étroitement associée et le séminaire d'Izmir organisé en novembre 2014 par le Centre pour l'Intégration de la Méditerranée (CMI), qui a porté sur le thème de la mobilité urbaine dans les villes méditerranéennes et a réuni les experts des villes du bassin méditerranéen.

En termes de responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE), l'AFD bénéficie auprès des institutions financières d'une réputation bien établie et organise régulièrement des conférences sur le sujet (où elle est particulièrement légitime puisqu'elle est le seul bailleur à avoir mis en œuvre des LC dédiées RSE). Les évaluations ex-post portant sur les LC RSE ont démontré l'action bénéfique qu'elles avaient pu avoir auprès des PME même si une incertitude demeure quant à leur durabilité.

Dans le domaine agricole et dans le cadre de la reprise de l'acquis communautaire en matière d'agriculture, l'AFD a octroyé une ligne de crédit (LC) devant faciliter l'accès au financement des TPE/PME désireuses de réaliser des investissements de mise à niveau.

La qualité des relations de l'AFD avec ses contreparties tient notamment aux actions d'accompagnement (voyages d'études, formations, séminaires, ateliers, etc.) menées en parallèle d'un financement et qui lui permettent de se différencier des autres bailleurs.

La mise en place d'une antenne permanente de l'AFD à Ankara en septembre 2014 doit permettre de renforcer le dialogue structuré avec les ministères et autres institutions en charge des politiques publiques qui concernent les domaines d'intervention de l'AFD.

Enfin, le résultat en matière de rééquilibrage territorial n'atteint pas les objectifs assignés puisque les LC ou les financements des municipalités ont davantage concerné les pôles de développement existants que les régions les plus éloignées. Pour ce qui est des municipalités de ces régions, l'intermédiation bancaire constitue le mode d'intervention le plus adapté.

# 3

---

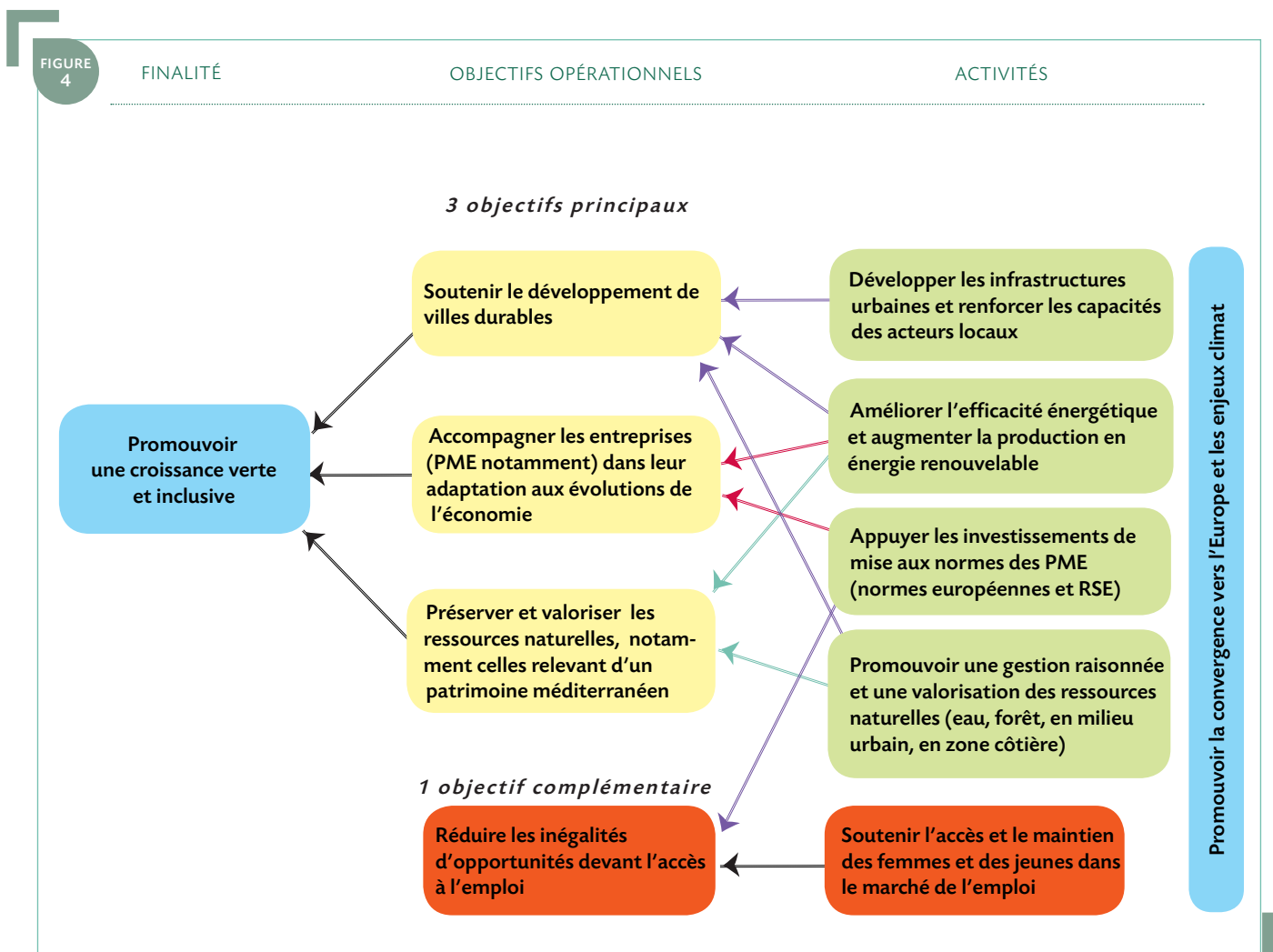
## Stratégie de l'AFD en Turquie 2014-2017

---

# 3

## Stratégie de l'AFD en Turquie 2014-2017

### 3.1. Schéma logique





### 3.2. Finalité et objectifs opérationnels

La stratégie 2014-2017 de l'AFD s'insère dans les nouvelles priorités établies par le CICID de juillet 2013. Elle entend s'aligner sur les priorités des Autorités turques cohérentes avec sa stratégie globale et tente d'apporter des réponses adéquates aux besoins des Turcs. L'intervention de l'AFD se poursuivra dans ses domaines de prédilection en Turquie, à savoir le développement urbain durable, l'énergie et l'environnement. Cette concentration sectorielle se justifie par la demande et les besoins locaux et par la compétence reconnue de l'AFD dans ces secteurs. Il est également envisagé d'étendre le champ d'action de l'AFD en Turquie afin de cibler des acteurs économiques différents, notamment les jeunes et les femmes.

Conformément au mandat de l'AFD dans les pays émergents, la finalité retenue pour le présent CIP est d'œuvrer pour une croissance verte et inclusive. Quatre objectifs opérationnels y contribuent : (i) soutenir le développement de villes durables ; (ii) accompagner les entreprises (notamment les PME) dans leur adaptation aux évolutions de l'économie ; (iii) préserver et valoriser les richesses naturelles, y compris dans leur dimension méditerranéenne ; (iv) réduire les inégalités d'accès à l'emploi.

### 3.3. Activités envisagées

#### Objectif 1 : Soutenir le développement de villes durables

- Développer les infrastructures urbaines et renforcer les capacités des acteurs locaux

L'enjeu est d'appuyer les municipalités dans la maîtrise de leurs compétences : planification urbaine, transport, eau, déchets solides/liquides, planification, rénovation urbaine.

L'appui de l'AFD au secteur municipal devrait prendre la forme d'une approche globale et intégrée, visant à améliorer la qualité et l'accessibilité des équipements et services de base (eau, déchets, transport, énergie...) dans le respect de l'environnement. Afin de maximiser l'effet de levier de ses financements sur ce secteur, des possibilités de partenariats seront recherchées.

L'Agence s'associera à d'autres bailleurs de fonds et accompagnera les municipalités de l'AT nécessaire, augmentant ainsi la valeur ajoutée de ses interventions.

Cet appui concernera la planification, les enjeux climatiques et cherchera plus globalement à accompagner les acteurs locaux vers une meilleure gestion urbaine. Pour cela, l'AFD poursuivra ses efforts pour soutenir le dialogue entre villes turques et françaises dans le cadre de la coopération décentralisée et favorisera le partage d'expériences.

De manière générale, les activités menées pour répondre à ce premier objectif participeront également à la réduction de la dépendance énergétique de la Turquie et à la promotion d'une gestion raisonnée et une valorisation des ressources naturelles en milieu urbain.

- Améliorer l'efficacité énergétique et augmenter la production en énergie renouvelable

Comme mentionné précédemment, l'enjeu énergétique est prégnant en Turquie. Le pays est fortement dépendant de l'extérieur en matière énergétique et une des priorités du gouvernement turc est de répondre aux besoins nationaux en termes d'approvisionnement tout en tentant de réduire la consommation. Dans ce cadre, et à la suite de l'ouverture de son mandat au souverain en Turquie, l'AFD se positionne désormais sur la question de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics, une thématique prioritaire pour les autorités turques, de par la source d'économie d'énergie qu'elle représente. L'AFD prévoit de participer au financement de la rénovation de bâtiments publics pré-identifiés par le Ministère turc de l'Énergie.

## Objectif 2 : Accompagner les entreprises dans leur adaptation aux évolutions de l'économie

### • Améliorer l'efficacité énergétique et augmenter la production en énergie renouvelable

Au regard des besoins locaux, l'AFD continuera à apporter son soutien au secteur privé et notamment aux PME, afin de contribuer à la politique nationale de diversification des sources d'approvisionnement et au développement des énergies renouvelables.

Pour ce faire, l'AFD poursuivra l'accompagnement des investissements des PME dans ces secteurs en favorisant leur accès au financement au travers de LC dédiées. L'accent sera mis sur des énergies renouvelables plus «innovantes» que l'éolien et l'hydroélectricité, à savoir la biomasse, la géothermie ou encore le solaire, ainsi que sur les procédés les plus performants (réseaux de chaleur, co/tri-génération, ...). L'AFD cherchera à promouvoir des offres de financement combinées avec Proparco, notamment sur les partenariats public-privé (PPP) dès que les conditions de stabilité et de sécurisation du cadre juridique interne auront été réunies.

### • Appuyer les investissements de mise aux normes des PME

Les PME représentent des acteurs incontournables du tissu industriel turc. Dans le cadre de leur internationalisation, les PME turques cherchent progressivement à respecter les standards internationaux (RSE notamment) et, poussée par le processus d'adhésion à l'UE, la Turquie a commencé

à transposer une partie de l'acquis communautaire relatif à la mise aux normes des entreprises (en matière de normes sanitaires et phytosanitaires par exemple).

Conformément à l'une des décisions du CICID de juillet 2013<sup>13</sup>, l'AFD participe, en Turquie, à la mise à niveau des tissus productifs et notamment des TPE/PME. Cette activité a démarré dès l'arrivée de l'AFD en Turquie par des LC RSE. L'AFD continue, depuis, à promouvoir les pratiques de RSE au sein des PME turques et d'y sensibiliser ses contreparties bancaires. Ceci pourra comprendre, entre autres, la promotion de l'accès des femmes aux positions de management. L'AFD continuera à contribuer au financement des investissements des PME, en accompagnant le plus souvent possible ses contreparties bancaires et les bénéficiaires finaux en termes d'assistance technique.

## Objectif 3 : Préserver et valoriser les ressources naturelles, notamment celles relevant d'un patrimoine méditerranéen

### • Promouvoir une gestion raisonnée et une valorisation des ressources naturelles

La préservation de l'environnement conserve une place importante dans l'activité de l'AFD en Turquie et un accent complémentaire sera recherché concernant la valorisation des ressources naturelles.

13. Décision N°2.ii. du CICID du 31 juillet 2013 « Nos voisins du Sud et de l'Est de la Méditerranée [...] doivent bénéficier de la solidarité de la France. [...] Les concours financiers de l'Etat seront prioritairement des prêts, complétés par des actions dans les domaines culturel, scientifique et technique, et de la formation. La politique de développement ciblera principalement la mise à niveau des tissus productifs, la création d'emplois et l'aménagement du territoire, dans une perspective de durabilité, de développement mutuellement bénéfique et de colocalisation. »

Au-delà de l'impact environnemental de ces actions, c'est également la cohésion sociale et la dynamisation de l'activité économique dans certaines régions qui sont en jeu. Outre la poursuite de ses activités dans le domaine forestier, l'AFD cherchera à élargir son champ d'action à la gestion intégrée des ressources en eau, à la biodiversité en milieu urbain ainsi qu'aux zones côtières et maritimes.

L'AFD tentera donc de créer ou de favoriser les synergies entre acteurs méditerranéens (Agences de l'eau, Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée - MedPAN), afin de contribuer à la gestion durable des biens publics régionaux (exemple : dépollution de la Méditerranée) ou dans les projets de gestion intégrée des ressources naturelles.

L'atteinte de cet objectif passe aussi par le renforcement des capacités des acteurs locaux, notamment en termes de planification. De même, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de la production en énergie renouvelable devraient permettre de réduire les pressions sur l'environnement de l'activité économique de la Turquie.

#### **Objectif 4 : Réduire les inégalités d'opportunités devant l'accès à l'emploi**

- Soutenir l'accès et le maintien des femmes et des jeunes dans le marché de l'emploi

Le cadre législatif donne autant de droits aux femmes qu'aux hommes et les ambitieux objectifs économiques de la Turquie (10<sup>ème</sup> puissance mondiale d'ici 2023) l'incitent à soutenir la participation des femmes à l'économie.

Les ministères concernés ont lancé une étude pilotée par la Banque Mondiale (BM) afin d'étudier la possibilité de développer des structures de garde d'enfants en bas âge et permettre aux mères de rester ou de revenir sur le marché du travail.

Sur ce dernier point, l'expérience française est une référence internationale. Les administrations turques s'y intéressent de près et sont demandeuses d'échanges, voire d'une coopération bilatérale avec les acteurs publics et privés français. L'AFD pourra s'appuyer sur la réussite du modèle français d'insertion des femmes sur le marché de l'emploi.

L'AFD cherchera également à développer des activités en faveur d'une meilleure adéquation entre l'offre d'emploi et la qualification de la main d'œuvre. Pour cela, elle souhaite apporter son soutien aux initiatives publiques et privées dans le domaine de la formation professionnelle qui représente un levier pour la diminution du chômage et de l'inactivité des jeunes d'une part, et pour l'amélioration de l'opérationnalité et la productivité des marchés d'autre part. L'AFD privilégiera les partenariats avec d'autres acteurs dans ce domaine et mettra à profit la coopération institutionnelle franco-turque existante. L'expertise française du Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) pourra utilement être mise à contribution.

### A ces activités, s'ajoutent deux priorités transversales

- L'AFD : acteur de la convergence de la Turquie vers l'Europe

L'AFD, avec ses financements sous forme de LC bancaires ou d'aides budgétaires sectorielles ciblées, en mobilisant dans la mesure du possible de l'expertise française, peut venir compléter et/ou amplifier les initiatives portées par l'UE dans les programmes de mise à niveau de l'acquis communautaire et dans les secteurs de concentration retenus dans le CIP. Le prolongement d'initiatives déjà lancées (ie. sécurité sanitaire dans l'agroalimentaire) sera recherché.

En tant que bailleur de fonds européen, l'AFD pourra également bénéficier de délégations de fonds européens de façon ponctuelle sur un programme donné (IPA2) ou dans le cadre d'un outil de mixage prêt/don spécifique à la Turquie : deux possibilités actuellement en discussion entre Bruxelles et les autorités turques dans le cadre de la mise en place de la programmation 2014-2020 (IPA2).

- L'AFD : vecteur des engagements français pour le climat

En Turquie, tous les projets financés durant la période du CIP précédent, à l'exception d'un seul, avaient un co-bénéfice climat.

Il est nécessaire de poursuivre dans cette voie afin de satisfaire aux engagements du Groupe AFD, et plus largement à ceux de la France qui a pris des engagements forts et a accueilli la conférence des parties sur le climat en 2015 (COP21).

L'AFD s'est ainsi engagée dans sa stratégie Climat 2012-2016 à maintenir sur le moyen terme un niveau d'intervention « climat » de 50% du montant annuel total des prêts accordés dans les Etats Etrangers. Concernant plus spécifiquement la Méditerranée, l'accent est mis sur l'énergie, le transport urbain et l'eau avec, à moyen terme, un impact « climat » de 50% sur le montant annuel des autorisations de financements réalisées dans cette zone.

Les contreparties turques étant très demandeuses de projets dans des secteurs ayant un impact climatique positif (transport durable, énergies renouvelables, efficacité énergétique, projets «Forêt» ...), l'AFD continuera à mettre en avant ces thématiques porteuses pour la partie turque au regard de leur double impact : local et immédiat d'une part, climatique d'autre part.

# 4

---

## Moyens et modalités d'intervention

---

# 4

## Moyens et modalités d'intervention

### 4.1. Production financière

L'intervention nouvelle en PS a été l'occasion d'entrer en relation directe avec les ministères techniques à Ankara. Dans le cadre du MoU signé entre l'AFD et le Trésor turc en janvier 2014, l'AFD continuera de renforcer son activité en prêts souverains en Turquie. Pour cela, le dialogue avec les ministères turcs et le Trésor devra se poursuivre. Pour parfaire cette dynamique, l'AFD s'associera aux activités des services français en Turquie, et notamment aux groupes de

travail thématiques sur l'énergie, l'agriculture, les transports et l'environnement/services urbains.

Eu égard aux montants plus faibles des interventions de l'AFD par rapport aux autres bailleurs de fonds, il est aujourd'hui important de pouvoir agir en cofinancement et/ou d'œuvrer à la mise en place de partenariats plus structurés et mieux coordonnés avec les autres bailleurs.

### 4.2. Diversification des outils d'intervention

Au titre de son objectif opérationnel de promotion de la ville durable en Turquie, l'AFD continuera de favoriser les actions de coopérations décentralisées qui renforcent la qualité et la crédibilité de son dialogue avec les autorités locales. En mobilisant l'outil « Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE) », l'AFD pourra ainsi accompagner les projets des collectivités présentant un intérêt en matière de développement urbain durable. Elle s'appuiera sur les dynamiques déjà nouées entre Paris et Istanbul, Strasbourg et Kayseri ou Rennes et Diyarbakir

ou sur les acteurs actifs dans ce domaine comme Cités Unies France (CUF) et Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

De nouveaux partenariats pourront également être recherchés sur les thèmes porteurs de la ville durable (en étroite association avec la démarche Vivapolis) et du climat (Plan Climat Energie Territorial) et cela notamment dans le cadre des initiatives prises à l'occasion de la COP 21.

# 5

---

## Indicateurs de suivi de la stratégie

---

# 5

## Indicateurs de suivi de la stratégie

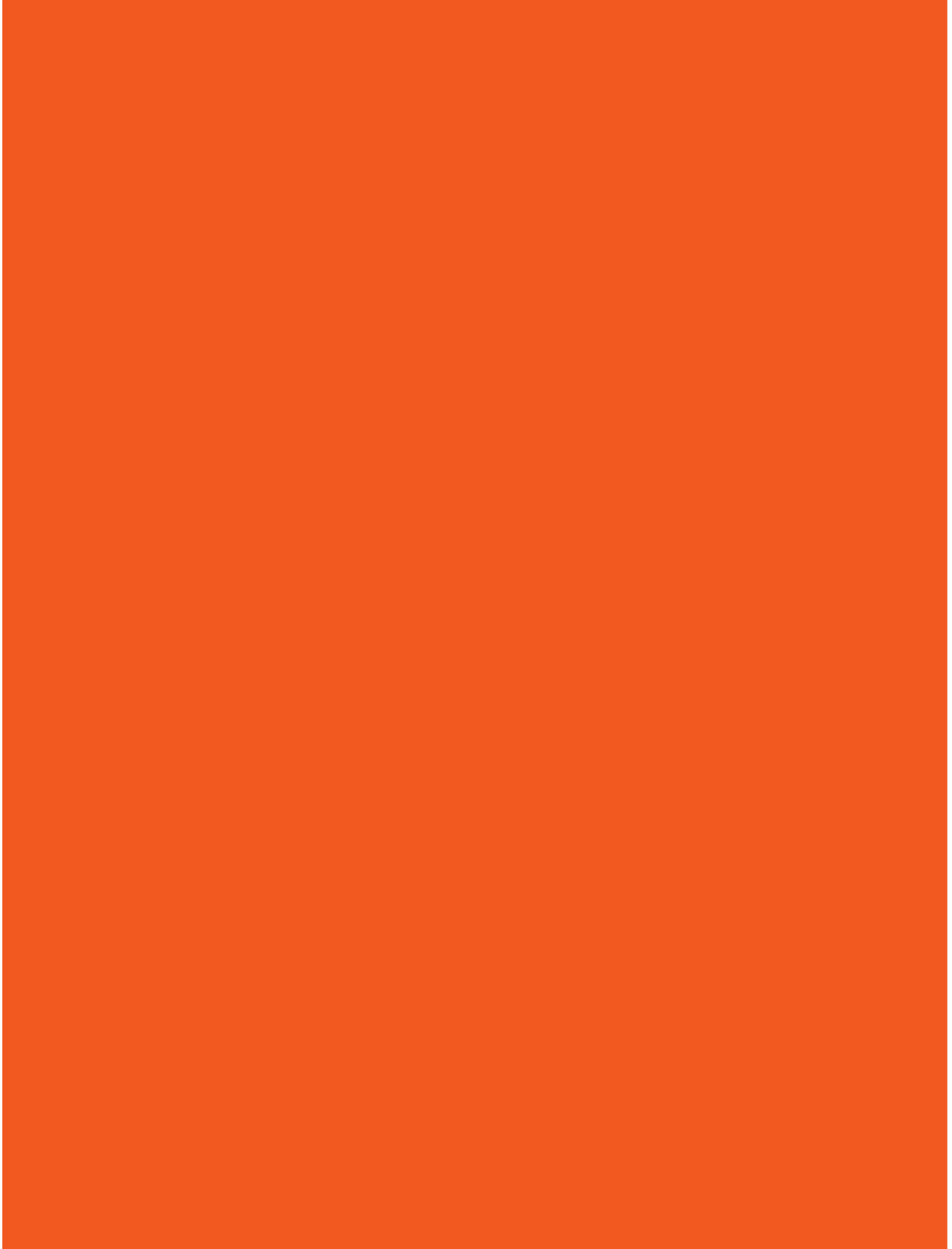
Concernant le suivi des résultats de sa stratégie d'intervention en Turquie, l'AFD a choisi de focaliser son attention sur les indicateurs rattachés directement aux objectifs et activités définis :

- Développer les infrastructures urbaines et renforcer les capacités des acteurs locaux : nombre de passagers empruntant les transports en commun sur les tronçons financés ;
- Améliorer l'efficacité énergétique et augmenter la production en énergie renouvelable : nouvelles capacités d'énergies renouvelables installées ;
- Appuyer les investissements de mise aux normes des PME (normes européennes et RSE) : nombre d'entreprises (PME) bénéficiaires d'appuis ou de financement de l'AFD ;
- Promouvoir une gestion raisonnée et une valorisation des ressources naturelles (eau, forêt, en milieu urbain, en zone côtière et maritime) : superficies bénéficiant de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de l'environnement et de la biodiversité ;
- Cible genre (30% en 2014, 40% en 2015 et 45% en 2016) : pourcentage des projets et programmes financés recevant la note 1 ou 2 selon le marqueur «genre» de l'OCDE, à l'exception des financements apportés sous forme d'aide budgétaire globale ou sectorielle ou de ligne de crédit non affectée ;
- Cible climat de 50% sur la période du CIP : pourcentage des octrois annuels en Turquie ayant des co-bénéfices sur le changement climatique.



# NOTES





.....  
Agence Française de Développement (AFD)  
5, rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12  
France  
Tél. : + 33 1 53 44 31 31

.....  
[www.afd.fr](http://www.afd.fr)  
.....



*développeur d'avenirs durables*